
Archives du Parlement européen

Rapport annuel pour
2019



Unité des archives

Avril 2020

Unité des archives
Service central rattaché au secrétaire général

Avril 2020

*Couverture: traité de Lisbonne fourni par l'unité des archives du Parlement européen
Christine Lagarde (présidente de la Banque centrale européenne), Ursula von der Leyen (présidente
de la Commission européenne), Charles Michel (président du Conseil européen) et David Maria
Sassoli (président du Parlement européen)
1^{er} décembre 2019, Maison de l'histoire européenne, Bruxelles (Belgique)*

Images: © Union européenne

Table des matières

Résumé.....	4
Partie I – Objectifs et progrès réalisés en 2019.....	5
1) Contexte.....	5
2) Objectifs.....	5
3) Progrès réalisés en 2019.....	7
Acquisition de nouveaux matériaux.....	7
Conservation et traitement à long terme des archives.....	9
Versements aux Archives historiques de l’Union européenne (AHUE).....	10
Services aux chercheurs et aux autres utilisateurs.....	10
Recherches, publications et communication.....	10
Partie II – Compte rendu détaillé des services proposés par les archives historiques en 2019	12
1) Archives historiques.....	12
Acquisitions, stockage et versements.....	13
Traitement.....	14
2) Services aux chercheurs et aux autres utilisateurs.....	15
Base de données électronique.....	15
Pages intranet.....	15
Pages internet.....	15
Recherche historique.....	15
3) Publications et communication.....	16
Projet sur l’histoire du Parlement européen (première série d’études sur la période 1979-1989)	16
Manifestations et expositions.....	16
Projet d’histoire orale.....	19
4) Relations avec les autres institutions de l’Union et avec les instances internationales.....	19
Partie III – Administration des archives.....	20
1) Budget.....	20
Contribution au budget annuel des Archives historiques de l’Union européenne (AHUE).....	20
Investissements dans les archives électroniques: efforts déployés en faveur de la conservation à long terme et de l’accessibilité.....	20
Traitement des archives.....	20
2) Personnel.....	21
Tableau des effectifs.....	21
3) Coopération au sein de l’administration du Parlement.....	21
4) Locaux.....	22
5) Informatisation.....	23

Résumé

Chacune des institutions de l'Union européenne (UE), y compris le Parlement européen (PE), a l'obligation légale de trouver, d'acquérir et de conserver une archive de tous ses documents officiels. Les archives du PE, qui s'acquittent de cette obligation, existent depuis l'instauration de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) en 1952 et le fonds archivistique compte désormais quelque cinq millions d'articles.

Les archives du Parlement sont les gardiennes de la «mémoire» du Parlement et doivent, par leurs fonds archivistiques et leurs services, refléter le plus fidèlement possible l'histoire du Parlement et son évolution, notamment en ce qui concerne l'intégration européenne. Pour ce faire, l'unité des archives gère et conserve les documents officiels du Parlement et d'autres matériaux d'archives, y compris les documents déposés par les députés. L'unité aide les députés et les membres de l'administration à accéder aux documents historiques nécessaires à leur travail. Elle met les archives à la disposition du public, aide les chercheurs universitaires à les retrouver et mène des activités promotionnelles telles que des manifestations et des expositions.

Les travaux de l'unité des archives sont décrits dans le présent rapport d'activité pour 2019. Les chiffres ci-dessous illustrent brièvement ces travaux, qui sont décrits plus en détail dans les pages qui suivent.

Archives:	
- Versements reçus:	130
- Dépôts d'archives administratives et législatives:	577 mètres linéaires (m)
- Dépôts de fichiers numériques:	615 GB
- Articles des archives du courrier officiel:	17 m
- Versements aux Archives historiques de l'Union européenne:	aucun versement
- Archives traitées (papier):	463 m
- Archives traitées (format électronique):	aucun traitement
Recherche:	
- Nombre de demandes de documents:	574 demandes
- Nombre de visiteurs pour études (chercheurs) reçus:	14 visiteurs
Activités d'information:	
Manifestations et expositions:	9
Sites internet gérés:	3
Billets de blog:	16 sur l'internet, 8 sur l'intranet, 44 sur Ma Maison de l'histoire européenne

En novembre 2019, l'unité des archives a été détachée de la direction générale des services de recherche parlementaire et rattachée aux services centraux rattachés au secrétaire général car sa mission concerne l'ensemble de l'institution.

Partie I – Objectifs et progrès réalisés en 2019

1) Contexte

Il s'agit du seizième rapport annuel d'information sur les archives du Parlement européen (PE). L'activité de l'unité des archives est régie par le règlement (CEE, Euratom) n° 354/1983 du Conseil du 1^{er} février 1983, tel que modifié par le règlement (UE) n° 2015/496 du Conseil du 17 mars 2015, concernant l'ouverture au public des archives historiques de la Communauté économique européenne (CEE) et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (CECA).

Ce règlement impose aux institutions de l'Union une obligation légale de conserver leurs archives et, après un certain temps, de verser celles qui sont déjà «accessibles au public» aux Archives historiques de l'Union européenne (AHUE), qui se trouvent à l'Institut universitaire européen à Florence. L'article 9, paragraphe 2, dudit règlement dispose que «chaque institution publie annuellement une information concernant ses activités en matière d'archives historiques». Le rapport annuel d'information sur les archives du PE répond à cette obligation.

L'unité des archives du PE gère et conserve les documents officiels du Parlement européen et d'autres matériaux d'archives depuis 1952, y compris les documents déposés par les députés. Formellement, comme demandé dans la décision du Bureau du Parlement européen du 2 juillet 2012 sur la gestion des documents au sein du Parlement, l'unité est chargée de l'acquisition, du stockage, du traitement et de l'accessibilité des documents officiels de l'institution. Elle met à disposition ces documents, tant en interne aux députés et aux membres de l'administration qu'en dehors de l'institution aux organisations et aux citoyens, notamment aux chercheurs et aux historiens, «par la mise en place d'outils qui facilitent l'accès en ligne à l'information». Elle apporte son aide aux chercheurs qui se consacrent à l'histoire du Parlement et de l'intégration européenne et publie des études historiques fondées sur les archives en ayant recours à tout «moyen de diffusion documentaire, éditoriale ou académique». Elle travaille en étroite collaboration avec les AHUE pour la promotion de l'utilisation des archives et l'étude de l'histoire du Parlement.

Située à Luxembourg, l'unité des archives est un service central rattaché au secrétaire général. L'unité mène également à bien des activités de recherche ainsi que des activités de diffusion et de communication visant à promouvoir les connaissances sur l'histoire du Parlement européen.

2) Objectifs

Les objectifs en cours (2017-2019) de l'unité des archives sont:

- i) l'acquisition de matériaux de valeur historique du PE, leur organisation correcte pour un accès futur et leur conservation; et
- ii) l'accès à ces matériaux et leur utilisation pour favoriser la compréhension de l'histoire du PE et de l'intégration européenne en général.

Plus précisément, ces objectifs sont les suivants:

1. Poursuivre une stratégie à long terme pour que l'unité des archives, et la direction à laquelle elle appartient, puissent relever les défis posés par la révolution numérique, de manière à ce qu'elles deviennent un centre d'excellence et une référence pour la recherche historique sur l'intégration européenne et le Parlement européen.
2. Continuer à contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique de gestion des documents du Parlement et des règles régissant le transfert de matériaux de bibliothèque et d'archives pour une conservation permanente, notamment des directions générales et services.
3. Rationaliser l'acquisition des archives institutionnelles:
 - a) diversifier la variété des services guidant le transfert aux archives des documents et publications afin de répondre et de satisfaire aux besoins spécifiques des services;
 - b) poursuivre la rationalisation des procédés de transfert électronique de données dans les collections et bases de données de l'unité;
 - c) contribuer à élargir l'éventail des sources de l'histoire du Parlement européen, notamment en enrichissant les archives orales avec des témoignages d'anciens présidents, secrétaires généraux et députés.
4. Planifier et exécuter une stratégie de conservation à long terme des archives et des matériaux:
 - a) mettre en place les mesures nécessaires pour assurer une conservation numérique fiable et garantir l'intégrité et la lisibilité dans le temps, notamment en se préparant à la conservation à long terme des contenus numériques, en coopération avec les autres institutions et les Archives historiques de l'Union européenne, et en mettant au point des outils intégrés pour traiter les documents et données numériques; et
 - b) réviser la politique de métadonnées des archives afin de créer, de mettre en évidence et de relier les informations sur les fonds d'archives, notamment pour assurer un transfert efficace des applications métier vers la base de données des archives.
5. Garantir l'accessibilité interne et externe des archives:
 - a) renforcer davantage un service de recherche historique axé sur le client, en veillant à apporter une réponse adéquate et en temps utile aux demandes historiques des députés et du personnel du Parlement européen par courrier électronique;
 - b) préparer les archives en ligne, notamment en créant des pages internet contenant des informations historiques sur les anciens délégués et les anciens députés et en mettant à disposition la base de données des archives historiques sur l'internet.
6. Contribuer de manière significative à favoriser la compréhension de l'histoire de l'intégration européenne et du Parlement européen:
 - a) concevoir et suivre une stratégie de communication globale, en coopération avec les services compétents, pour faire connaître les archives, et assurer une présence en ligne forte;
 - b) soutenir la recherche et la publication d'études sur l'histoire du Parlement européen;
 - c) participer à la gestion des sites internet dédiés et contribuer aux sites internet du Parlement consacrés à la recherche et à l'histoire;
 - d) favoriser la coopération interinstitutionnelle et professionnelle, en particulier dans le cadre du groupe interinstitutionnel d'archives (IIAG) et en participant à des groupes d'experts et à des organisations professionnelles, afin de développer des projets d'intérêt commun (la numérisation, l'unification des métadonnées et les autorités contrôlées).

Les progrès vers la réalisation de ces objectifs sont assurés par:

- i) le travail quotidien de l'unité, qui répond à l'obligation légale du Parlement et vise à faire connaître son histoire;
- ii) les projets spécifiques nécessaires pour s'adapter au progrès technologique et pour intégrer l'innovation et les bonnes pratiques dans le travail quotidien de l'unité.

3) Progrès réalisés en 2019

La principale mission de l'unité des archives consiste à gérer et à conserver les documents publics officiels du PE et d'autres matériaux d'archives qui remontent à 1952 et représentent à ce jour quelque cinq millions d'articles.

Au total, 577 mètres linéaires de dossiers papier ont été acquis par les archives en 2019 et 386,6 mètres linéaires d'archives ont été évalués et traités. Le lancement du nouveau système de gestion des documents électroniques du Parlement à titre pilote en 2019 facilitera ce traitement grâce à l'automatisation de la procédure d'acquisition des contenus d'origine numérique.

Aucun transfert aux AHUE à Florence n'a eu lieu en 2019 tandis que toutes les archives transférables l'ont été. Le prochain transfert d'archives est prévu en novembre 2020.

L'unité a répondu à 574 demandes de documents historiques et d'autres informations. Ces demandes proviennent principalement des bureaux et des services du Parlement (cabinets, séance, commissions, service juridique, unité de la transparence, etc.), ainsi que de chercheurs et de citoyens.

Acquisition de nouveaux matériaux

En 2019, l'unité des archives a renforcé la vision proactive de l'acquisition d'archives du Parlement entamée en 2017 par l'accompagnement des unités administratives dans leurs activités d'archivage et la réalisation d'une analyse rétrospective des fonds¹ traités, afin de détecter les lacunes ou faiblesses éventuelles et de mieux définir les priorités. Cette vision, associée à une application de plus en plus rigoureuse des règles d'archivage définies dans les programmes de conservation de l'administration, a généré des acquisitions considérables. 130 acquisitions ont eu lieu au cours de l'année 2019.

Les principales acquisitions de 2019 incluaient des documents provenant des producteurs suivants:

- l'unité Sélection des talents (92 m);
- les dossiers de pétitions de la 7^e législature (81 m);
- la commission des budgets (20 m);
- la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie (19 m);

¹ En archivistique, un fonds est un groupe de documents qui partagent la même origine et qui sont le résultat naturel du travail quotidien d'un organisme, d'une personne ou d'une organisation. «Les archives ne sont pas le sédiment des activités. Elles sont les atomes et la preuve de ces activités, et très souvent leurs seuls vestiges.» (Peter Horsman, Netherlands Archives School, 1998) C'est dans cette perspective que les archivistes organisent les matériaux d'archives en fonds.

- le cabinet du président Jerzy Buzek (7 m), comportant des photographies.



1. Acquisitions dans les unités d'archivage disposées sur des étagères. © Union européenne

Les archives des activités plénières et des commissions parlementaires ont été systématiquement demandées et acquises, en bonne coopération avec les directions générales et selon un plan préétabli, afin d'avoir une vision complète du processus législatif.

Les Archives accueillent volontiers le versement d'archives de la part de députés et anciens députés au PE (archives privées). Depuis sa création en 2014, la démarche d'acquisition de ce type de documents est plus active, car ils sont une composante importante de l'histoire de l'institution. En 2019, l'unité a reçu les documents de 14 anciens députés:

- Catherine Bearder
- Jerzy Buzek
- Rachida Dati
- Ana Gomes
- Christopher Jackson
- Petra Kammerevert
- Andrey Kovatchev
- Alain Lamassoure
- Jean Lambert
- Barbara Lochbihler
- Elisabeth Morin-Chartier
- Christine Revault D'Allonnes-Bonnefoy
- Dagmar Roth-Behrendt
- Ramón Luis Valcárcel Siso

L'Association des anciens députés soutient activement les activités de sensibilisation au versement de ces archives privées, dont beaucoup portent sur les travaux parlementaires des députés à Bruxelles ou à Strasbourg ainsi que sur leurs travaux politiques à l'échelle nationale ou européenne.

Ces archives privées ont une grande valeur historique et illustrent un large éventail des différents travaux des députés pour les générations futures.

Une campagne d'histoire orale visant à recueillir les témoignages d'anciens députés a été lancée en 2018 et se poursuivra dans les années à venir, dans le but de recueillir un nombre significatif de témoignages personnels susceptibles de compléter les matériaux d'archives personnels des anciens députés.

Conservation et traitement à long terme des archives

Archiver, c'est assurer à la fois l'ordre et la conservation. Le traitement des archives est l'organisation ordonnée des fonds en fonction de leur évaluation et de leur plan de classement ultérieur. Les éléments archivés se voient attribuer des métadonnées², c'est-à-dire des données reflétant cette organisation et leur place dans celle-ci.

Le traitement des documents d'archives consiste à les préparer à la numérisation (s'ils ne sont pas déjà d'origine numérique) et à la conservation de long terme. Le Parlement européen conserve une copie numérique complète de l'ensemble de ses archives papier, y compris des documents versés aux AHUE à Florence pour une mise à disposition du public. Les données relatives aux informations archivées sont disponibles dans le système de gestion des archives (CLAVIS), situé dans les locaux afin de garantir la sécurité du traitement des archives. Ce système de gestion des archives répond aux normes de la stratégie de préservation à long terme du numérique. La conservation à long terme se réfère dans ce cas aux archives numériques et représente un défi pour l'archivage dans le monde entier: les documents électroniques peuvent devenir illisibles après quelques années seulement, en raison soit de logiciels, de matériel ou de supports obsolètes, soit de la taille même des archives électroniques qui commence à s'accroître.

La collaboration avec plusieurs équipes techniques a débuté afin de faciliter le transfert de fichiers numériques déjà collectés (programme de gestion des connaissances destiné à améliorer l'accès aux informations et aux connaissances parlementaires de toute l'institution au cours des dernières législatures et système de gestion des documents électroniques destiné à améliorer l'accès aux documents produits par l'administration).

Les travaux d'harmonisation et d'enrichissement des informations relatives aux «autorités contrôlées»³ constituent une activité permanente, notamment en ce qui concerne les informations relatives aux anciens députés et aux villes. Les données qui en résultent doivent être publiées en 2020 sur le site internet des députés (www.europarl.ep.parl.union.eu) ainsi que sous la forme

² Les métadonnées sont des «données sur des données», c'est-à-dire un ensemble standardisé de données décrivant où se trouve chaque article et de quoi il traite.

³ Le *contrôle d'autorités* est un terme utilisé en indexation pour désigner l'utilisation d'un seul mot-clé normalisé pour toutes les entrées ayant la même autorité. Par exemple, les auteurs de documents (députés, etc.) sont des *autorités*. Le contrôle d'autorités permet de s'assurer que le terme retenu est toujours orthographié de la même manière, sans fautes d'orthographe, que l'usage du deuxième prénom ou des initiales est cohérent, qu'il y a désambiguïsation lorsque plusieurs auteurs ont le même nom, etc.

d'ensembles de données⁴ en coopération avec l'unité Gestion données, production documentaire de la direction générale de l'innovation et du support technologique.

Versements aux Archives historiques de l'Union européenne (AHUE)

Le versement d'archives aux AHUE a continué de faire l'objet d'un contrôle systématique de la qualité, conformément à la procédure de versement instituée en 2014. En 2019, le contrôle de la qualité a principalement porté sur deux fonds, celui du cabinet de Lord Plumb et celui des rapports parlementaires de la quatrième législature.

En 2019, cette activité a comporté la vérification de l'exhaustivité des dossiers, leur cohérence avec la description faite dans le système de gestion des archives et le stockage dans des dossiers et boîtes d'archivage à pH neutre.

Services aux chercheurs et aux autres utilisateurs

L'unité des archives met les documents et publications historiques du Parlement à la disposition des chercheurs souhaitant étudier l'histoire de l'institution et, plus largement, de l'intégration européenne. L'unité entretient de manière active des relations avec le Conseil international des archives et continue d'accueillir des stagiaires et des visiteurs effectuant des travaux de recherche sur des thèmes pertinents. En 2019, un travail sur le fonds iconographique a été réalisé dans le cadre d'un stage. Le système mis en place par l'unité, qui consiste à affecter un agent expérimenté pour superviser et aider chaque chercheur et stagiaire, plutôt que de regrouper les demandes et de les faire traiter par le personnel en fonction de sa disponibilité, crée un service convivial.

Recherches, publications et communication

Depuis 2014, l'unité des archives contribue à la publication de deux séries, «Série sur l'histoire du Parlement européen» et «Série sur l'histoire de l'Union européenne», qui mettent l'accent sur des questions présentant un intérêt politique général. Un travail de collecte de faits et de chiffres sur l'évolution des groupes politiques au Parlement depuis 1979 a été effectué dans le cadre d'une étude publiée en 2019.

L'unité a contribué à trois grandes études dans le cadre d'un projet à long terme sur l'histoire du Parlement. La première phase du projet a consisté à effectuer des recherches et à publier des matériaux sur l'histoire du Parlement en tant qu'institution politique, depuis les premières élections au suffrage direct en juin 1979 jusqu'aux troisièmes élections dix ans plus tard. Ces études tentent de retracer et d'analyser i) la nature, la composition et la culture du Parlement directement élu, ii) le

⁴ Les ensembles de données sont des recueils de données; lorsqu'ils sont préparés pour la publication en ligne, ces recueils sont généralement organisés en tableaux. La création de ces tableaux et leur publication sous la forme de données ouvertes constituent un service important des archives publiques: les documents peuvent aussi être extraits, et pas seulement vérifiés un par un. Les matériaux d'archives ne sont généralement pas acquis sous la forme d'ensembles de données: par exemple, il n'y a pas de tableau comportant tous les budgets du Parlement et de ses prédécesseurs depuis 1952. À moins que les archivistes ne créent de tels tableaux, les chercheurs doivent prendre le temps de trouver toutes les décisions pertinentes du Bureau.

rôle du Parlement dans l'évolution institutionnelle et constitutionnelle de l'Union au cours de cette décennie, et iii) son rôle dans l'achèvement du marché unique européen. Ces études sont:

- «The Parliament's role in the institutional and constitutional development of the European Union. 1979-1989» (W. Kaiser), publiée par la direction générale des services de recherche parlementaire en novembre 2018, en anglais (versions française et allemande à venir);
- «Culture politique et dynamiques du Parlement européen. 1979-1989» (B. Wassenberg & S. Schirmann), publiée par la direction générale des services de recherche parlementaire en novembre 2019, en français (versions anglaise et allemande à venir);
- «The Parliament's role in the completion of the European single market. 1979-1989» (L. Warlouzet), qui sera publiée par la direction générale des services de recherche parlementaire une fois achevée.

Pour mieux faire connaître l'histoire du Parlement, l'unité a organisé un certain nombre de manifestations et d'expositions. Elle a continué de tenir à jour le site internet des archives et un site intranet contenant des informations utiles et des conseils pratiques à l'intention des députés et du personnel. Elle a également fourni des articles historiques et des billets de blog à d'autres plateformes en ligne, et a participé à la gestion et à la maintenance du site du projet «My House of European History».

L'unité des archives a organisé neuf manifestations et expositions en 2019. Ainsi, l'unité a préparé deux grandes expositions d'anciennes affiches électorales pour les élections européennes. Ces deux expositions ont été installées dans les locaux du Parlement et à la bibliothèque nationale universitaire (BNU) de Strasbourg en février-mars 2019, ainsi que dans d'autres lieux (bureaux de liaison et bibliothèques au Luxembourg, en France et en Espagne). L'unité des archives a livré une contribution sur la stratégie éditoriale des archives du Parlement pour les citoyens lors de la conférence «History of the European Parliament: Research Projects, Sources and Historical Memory 1979-2019», organisée à Bruxelles (Belgique).



2. Photographie prise lors de la manifestation «Élire l'Europe» à la bibliothèque universitaire de Strasbourg. © BNU-Strasbourg

Parallèlement, l'unité a continué à encourager la coopération interinstitutionnelle et professionnelle, notamment dans le cadre du groupe interinstitutionnel des archives (IIAG) et du groupe des archives diplomatiques de l'Union européenne (EUDIA). Le personnel spécialisé de l'unité (archivistes, bibliothécaires et historiens) a continué à participer à des groupes d'experts et à des organisations professionnelles, ce qui permet de développer des projets d'intérêt commun (portant entre autres sur la numérisation, l'harmonisation des métadonnées et les autorités contrôlées). Des activités ont été menées au sein du centre pour l'innovation au sein des parlements (CIP) de l'Union interparlementaire. Il s'agit d'inscrire la conservation de documents à long terme dans la stratégie numérique, et notamment le volet relatif à l'écosystème de données établi dans le cadre stratégique pour le numérique, émanant du pôle thématique relatif à la gouvernance informatique.

Partie II – Compte rendu détaillé des services proposés par les archives historiques en 2019

Ce chapitre présente dans le détail les procédés d'archivage et les progrès qualitatifs accomplis concernant les services proposés par l'unité des archives.

1) Archives historiques

Les principales étapes de l'archivage sont expliquées ci-dessous:



Acquisitions, stockage et versements

Il s'agit d'activités qui nécessitent une gestion logistique en plus de connaissances spécialisées en archivage. Dans le cadre de ses activités d'acquisition, de stockage et de versement, l'unité des archives :

- recueille et enregistre les archives officielles du Parlement (tant législatives qu'administratives);
- reçoit, organise et gère les archives personnelles des députés;
- reçoit, organise et gère les archives du courrier officiel du Parlement;
- veille à la restauration et à la conservation préventive des matériaux archivés;
- prépare et effectue les versements aux AHUE;
- gère les stocks et les espaces de stockage.

L'unité des archives entrepose actuellement plus de 3 000 mètres linéaires de documents comprenant des fonds législatifs et administratifs qui sont encore, pour partie, en cours de traitement.

Les principales activités effectuées en 2019 en ce qui concerne les activités d'acquisition sont les suivantes :

- poursuite de la diversification des services d'encadrement du versement de documents et de publications afin de répondre et de satisfaire aux besoins spécifiques des organes et des services administratifs;
- poursuite de la rationalisation des versements électroniques de données dans les collections et bases de données de l'unité;
- contribution à l'élargissement de l'éventail des sources relatives à l'histoire du Parlement européen, notamment en fournissant un accès intégré aux documents.

Les formulaires d'acquisition fournis pour collecter des archives ont été modifiés de manière à correspondre à la nouvelle situation de l'unité des archives d'un point de vue organisationnel.

Le registre des acquisitions créé en 2015 est tenu à jour et tous les versements y sont indiqués, quel que soit leur statut (versements en provenance du Parlement ou d'autres institutions européennes ou dépôts d'archives d'anciens députés) ou leur format (pas uniquement les documents papier, mais également les archives numériques, les cassettes audio, les présents, les affiches, etc.). Toutes les archives collectées sont enregistrées, vérifiées et munies d'un identifiant unique pour en assurer la traçabilité pendant leur gestion par les archives.

L'unité a également reçu d'importants versements de documents administratifs provenant de trois directions générales: Finances, Personnel et Infrastructures et logistique.

Traitement

Pour ce qui est du traitement des archives du Parlement, l'unité des archives:

- définit la politique, la stratégie et les modalités pratiques du traitement archivistique;
- planifie et gère les projets de traitement et de numérisation des archives;
- gère l'externalisation du traitement des archives et de la numérisation;
- coordonne les projets internes et externes de traitement des archives;
- procède au contrôle de la qualité du traitement et des métadonnées (descripteurs).

Après réception des matériaux, leur contenu est identifié et organisé en fonction de la source, afin de sauvegarder le contexte original. Il s'agit d'une démarche très importante qui permet de retrouver ultérieurement beaucoup plus facilement tout document recherché. Il est ensuite procédé à une description hiérarchisée (par niveaux hiérarchiques de métadonnées) selon la norme archivistique ISAD-G⁵ (séries et dossiers) en conformité avec de multiples critères. Cette description est directement insérée dans la base de données. Chaque document, que son original soit au format papier ou électronique, fait l'objet d'une description similaire et existe au format électronique dans la base de données des archives.

La méthode de traitement archivistique a été actualisée en 2016. Cette révision couvrait les méthodes de traitement et de description, la valorisation des autorités normalisées et des thésaurus⁶, le contrôle de la qualité des descripteurs et le contrôle des règles relatives à l'accès aux archives publiques. L'appel d'offres pour le traitement selon cette méthode a donné lieu, en 2017, à la signature d'un contrat pour le traitement des archives. Le contrat en vigueur en 2019 a permis la mise à disposition d'archivistes spécialisés pour le traitement des archives papier.

Les archives concernées étaient:

- cabinets des secrétaires généraux: 74 ml;
- dossiers de pétitions: 118 ml;
- bureaux d'information à Paris et à Dublin (poursuite): 99 ml;
- STOA (Comité de l'avenir de la science et de la technologie): 10 ml;
- unité Presse: 6 ml;
- direction des études: 3 ml;
- unité de la coordination législative: 19 ml;
- délégation de la direction générale du personnel au collège des chefs d'administration: 6 ml;
- députés et anciens députés: 90 ml.

⁵ Norme générale et internationale de description archivistique – norme élaborée par le Conseil international des archives pour donner des orientations générales relatives à la préparation des descriptions archivistiques https://www.ica.org/sites/default/files/CBPS_2000_Guidelines_ISAD%28G%29_Second-edition_FR.pdf

⁶ La description des archives (métadonnées) s'appuie sur un ensemble bien défini de mots-clés regroupés dans un thésaurus.

Le processus de numérisation a été suspendu en 2019 dans l'attente de la publication et de la mise en application d'un contrat interinstitutionnel. Il sera relancé en 2020.

2) Services aux chercheurs et aux autres utilisateurs

Pour mettre au mieux ses ressources documentaires à la disposition du public, l'unité des archives utilise divers modes de présentation de son fonds détaillés ci-après.

Base de données électronique

Les archives électroniques (base de données) contiennent plus de cinq millions de documents. Pour des raisons techniques, elles ne sont pour l'instant accessibles (pour les documents accessibles au public uniquement) que dans la salle de lecture de la bibliothèque historique à Luxembourg et dans la salle de lecture de la bibliothèque à Bruxelles, mais pas en dehors.

Pages intranet

Les pages sur l'intranet de l'unité des archives sont réparties en plusieurs sections offrant des informations sur les archives et les objectifs de l'unité, ainsi que sur les services aux députés, aux assistants et au personnel.

Les pages des archives sur l'intranet se trouvent à l'adresse suivante:

<https://epintranet.in.ep.europa.eu/fr/home/browse-as/communication/document-management/tools-and-procedures.html>

Pages internet

Le site internet des archives donne à l'unité des archives la possibilité de se présenter et de faire connaître ses fonds archivistiques, ses services et ses publications hors des institutions. Il donne accès aux archives et présente l'histoire et la structure du Parlement; il contient de nombreux entretiens vidéo avec d'anciens Présidents et deux anciens secrétaires généraux, classés par thème et par temps forts de leurs mandats. Les archives entendent se rapprocher de leurs utilisateurs et proposent un moteur de recherche des documents archivés.

Elles publient un billet mensuel sous le titre «Il était une fois au PE» et ont posté 44 contributions (histoires et photos) sur le site internet My House of European History.

Le site internet des archives se trouve à l'adresse suivante:

<https://www.europarl.europa.eu/historicalarchives/fr/home/home.html>

Recherche historique

L'unité des archives met les documents et publications historiques du Parlement à la disposition des chercheurs étudiant l'histoire de l'intégration européenne. En 2019, elle a reçu 574 demandes émanant de personnes au sein du Parlement ou à l'extérieur de celui-ci: députés, services et unités administratives du Parlement, autres institutions, citoyens (y compris par l'intermédiaire de l'unité Transparence), chercheurs ou historiens.

3) Publications et communication

Les principales activités de l'unité des archives dans le domaine des publications et de la communication en 2019 sont décrites ci-après.

Projet sur l'histoire du Parlement européen (première série d'études sur la période 1979-1989)

Une première série d'études sur le Parlement européen durant les deux premières législatures après élections (1979-1989) a été commandée fin 2016 et réalisée en grande partie en 2017 et en 2018, dans l'objectif de retracer et d'analyser i) la nature, la composition et la culture des deux premiers parlements directement élus, ii) le rôle du Parlement dans l'évolution institutionnelle et constitutionnelle de la CEE d'alors au cours de cette décennie, et iii) son rôle dans l'achèvement du marché unique européen. L'exercice est conçu pour tirer profit d'une large variété de sources, dont les archives, des sources extérieures publiques et des entretiens avec des personnalités de l'époque, dont d'anciens députés et fonctionnaires du Parlement européen. Les trois études ont été présentées lors d'une manifestation au printemps 2019.

Manifestations et expositions

L'unité des archives a organisé neuf manifestations et expositions en 2019:

- 8 janvier 2019 (18 heures-19 h 30): «Raconter l'Europe, témoigner et informer» autour du livre *Paul Collowald, pionnier d'une Europe à unir*, présentation du livre de Sabine Menu sur Paul Collowald.

Intervenants: Paul Collowald, Sabine Menu, Jaume Duch Guillot, Margaritis Schinas, Reijo Kemppinen, Franck Debié et Étienne Deschamps.

Lieu: auditorium de la Maison de l'histoire européenne à Bruxelles.

- 11-14 février 2019 (durant la session à Strasbourg): «40 Years of European Elections. Exhibition of posters».

Lieu: espace Colombo, bâtiment LOW, Parlement européen à Strasbourg.

26 panneaux présentant des affiches électorales d'époque, deux bannières, une brochure, une vidéo, neuf cartes postales et trois marque-page ont été élaborés pour cette exposition.



- Février-mars 2019: «Élire l'Europe. 1979: les premières élections européennes».

Lieu: bibliothèque nationale universitaire (BNU) de Strasbourg.

Cette exposition, qui présentait une sélection de documents originaux (affiches et objets) provenant des archives du Parlement ou de collections privées, était consacrée à la campagne institutionnelle organisée dans la Communauté européenne à neuf États membres. Elle s'est accompagnée de débats publics et de projections de films.



- 3 avril 2019 (14 h 45 - 17 h 15): table ronde réunissant le Parlement européen, l'Institut universitaire européen et l'Association des anciens députés (l'Association des anciens députés ayant contribué à l'organisation): «Forty years since the first direct elections to the EP: The making of a new political institution».

Intervenants: Enrique Barón Crespo, Pat Cox, Klaus Hänsch, Hans-Gert Pöttering, Charlotte Cederschiöld, Birte Wassenberg, Wolfram Kaiser et Laurent Walouzet.

Modérateurs: Anthony Teasdale (directeur général de la direction générale des services de recherche parlementaire) et Dieter Schlenker (directeur des archives historiques de l'Union européenne, Institut universitaire européen).

Lieu: salle de lecture de la bibliothèque, 5^e étage, bâtiment Altiero Spinelli (ASP 05D), à Bruxelles.



- 7 mai 2019 Bureau de liaison du PE (EPL) à Luxembourg: Organisation de l'exposition d'affiches électorales (à la suite de l'exposition de Strasbourg)

Lieu: Bureau de liaison du PE à Luxembourg.

En vue de cette exposition, une sélection d'affiches sur support vinyle ont été réimprimées et suspendues à l'aide de baguettes en bois (système mis au point pour cet événement). Une nouvelle version de la brochure a été préparée, avec en couverture l'affiche luxembourgeoise créée en vue des élections européennes à Luxembourg de 1979.



- En mai 2019, l'EPL de Madrid a reçu les fichiers imprimables en vue de l'exposition dans ses locaux (à la suite de l'exposition de Strasbourg).

Lieu: Bureau de liaison du PE (EPL) à Madrid.

- Juin 2019 à la bibliothèque du PE à Bruxelles: installation de la vidéo tournée pour les «40 ans d'élections européennes — Exposition d'affiches» à Strasbourg sur l'un des écrans de télévision de la bibliothèque du PE, y compris la mise en place de vitrines avec les cartes postales créées à partir des affiches électorales.
- 28-29 septembre 2019: *Journées du Patrimoine* - Portes ouvertes du bâtiment Schuman à Luxembourg.
Lieu: Hémicycle du bâtiment Schuman à Luxembourg.
- Septembre 2019: exposition au bureau de liaison: exposition de 16 cadres.
Titre: «Le Parlement Européen à Luxembourg: Acteurs, Moments, Bâtiments»
Lieu: Bureau de liaison du PE à Luxembourg.



Les expositions sont un important outil de communication si l'on veut susciter l'intérêt pour l'histoire de l'Union et pour les archives, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'institution. La démarche adoptée par l'unité consiste à faire appel à de multiples partenaires (bureaux de liaison, médias et institutions) et à tirer parti des actifs numériques. Tel a été le cas pour l'exposition sur les anciennes affiches électorales à Strasbourg, qui est désormais également accessible sur internet.



En février 2019, l'unité des archives a participé à deux sessions de formation («formation des formateurs») organisées par l'Unité Apprentissage et perfectionnement (direction générale du personnel). Il s'agissait de mettre en place une équipe de membres du personnel expérimentés possédant de solides connaissances en interne et de solides compétences pédagogiques pour servir de «guides d'accueil» aux nouveaux députés à l'issue des élections européennes à venir. Un collègue de l'unité des archives est intervenu en tant que formateur chargé de la question relative aux trois capitales/sièges de l'UE (Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg) abordée selon une perspective historique et en mettant l'accent sur la situation spécifique du Parlement européen.

Projet d'histoire orale

Les travaux se sont poursuivis en 2019 pour enrichir les fonds d'archives des anciens présidents et secrétaires généraux du Parlement, en y ajoutant des entretiens vidéo. Ce projet est mené en coopération avec la direction générale de la Communication (unité de l'audiovisuel).

4) Relations avec les autres institutions de l'Union et avec les instances internationales

La coopération avec les archives historiques de l'Union européenne (AHUE) s'est poursuivie en 2019. L'unité des archives historiques participe activement à la réunion interinstitutionnelle semestrielle du groupe interinstitutionnel d'archives des institutions de l'Union, au cours de laquelle le rapport des AHUE est également examiné par les institutions de financement (le Parlement participe chaque année à ce financement). En échange, les AHUE assurent le stockage des archives (documents papier) et les activités de promotion en particulier.

De fait, le rapport annuel fourni par les AHUE indique que:

- 65 % des documents traités et publiés par les AHUE proviennent du Parlement européen (tableau 3 du rapport annuel⁷).
- Les fonds du Parlement européen sont les plus consultés en ligne de tous les fonds des institutions de l'Union et avec une part de 27 % de la consommation totale (tableau 8 du rapport annuel).
- Les dossiers du Parlement représentent 51,6 % des dossiers physiques consultés dans la salle de lecture des AHUE (tableau 13 du rapport annuel).

⁷ Archives historiques de l'Union européenne, rapport annuel d'activité 2019, approuvé le 24 février 2020.

Partie III – Administration des archives

1) Budget

En 2019, l'unité des archives a géré ses crédits sous le poste budgétaire suivant du Parlement:

Ligne budgétaire	Budget 2019 approuvé
3210-07	1 850 000 EUR

Contribution au budget annuel des Archives historiques de l'Union européenne (AHUE)

En 2019, le Parlement européen a contribué à hauteur de son quota de 391 259 EUR au budget des AHUE.

Investissements dans les archives électroniques: efforts déployés en faveur de la conservation à long terme et de l'accessibilité

Des fonds limités liés aux technologies de l'information ont été utilisés en 2019, principalement pour la maintenance du système de gestion du système d'archivage (16 500 EUR).

Traitement des archives

Le principal poste de dépenses en 2019 concerne le tri, l'organisation et le traitement des documents papier (le traitement des documents électroniques a été partiellement automatisé et, dans le cas des archives non structurées, a été effectué principalement par le personnel, en raison notamment de la complexité de l'organisation des documents non structurés). En 2019, le traitement des archives papier a coûté 1 157 475 EUR. Le traitement des dossiers a principalement porté sur les pétitions pour la période 1997-2008 (208 162,50 EUR) et STOA pour la période 1962-2012 (118 862,50 EUR). D'autres traitements ont été entrepris et se poursuivront en ce qui concerne l'assistance technique (189 200 EUR), les procès-verbaux des séances plénières (189 200 EUR) et le traitement des archives privées des députés et des anciens députés (452 050 EUR).

Ces montants traduisent le travail très important de traitement des documents sur support papier, de préparation à la numérisation, d'ajout d'indexation et de métadonnées, ainsi que de chargement dans la base de données. La préparation du traitement, qui comprend l'inventaire, l'évaluation et la structuration des documents ainsi que l'ajout de métadonnées et l'organisation en lots, est effectuée par le personnel.

L'unité des archives s'appuie, pour ce travail de traitement, sur des services d'entreprises spécialisées régis par des contrats-cadres. Les tâches confiées à l'entreprise externe sont organisées en projets qui font l'objet d'une évaluation et d'un suivi. Chaque projet porte sur des contributions bien définies, afin que l'indexation et l'attribution des métadonnées soient harmonisées pour l'ensemble du projet. Toutes les tâches liées à la responsabilité et à la gestion de chaque projet sont

accomplies par le personnel du Parlement au sein de l'unité. Le choix d'un traitement intra-muros est dicté par le caractère unique et parfois confidentiel des archives à traiter.

Le nombre maximal d'agents externes varie d'une année sur l'autre en fonction du nombre de projets lancés et achevés au cours de l'année en question. En 2019, le nombre maximal d'agents externes travaillant au traitement des archives était de douze.

2) Personnel

Tableau des effectifs

Au 31 décembre 2019, les effectifs de l'unité des archives étaient composés de dix fonctionnaires, de six postes vacants (trois AD et trois AST) et de deux agents contractuels. Quatre membres du personnel étaient membres du jury du concours de l'Office européen de sélection du personnel (EPSO) pour archivistes et gestionnaires de documents (AD et AST).

3) Coopération au sein de l'administration du Parlement

L'unité des archives coopère étroitement avec d'autres unités administratives de la direction générale des services de recherche parlementaire et avec d'autres directions générales et services de l'administration du Parlement en général. À titre d'exemples:

- au sein de la direction générale des services de recherche parlementaire

L'unité des archives à Luxembourg travaille en étroite collaboration avec l'unité de la bibliothèque sur site et en ligne à Luxembourg et à Bruxelles. Elles utilisent le même système de gestion de bibliothèque et le même catalogue en ligne, et disposent d'un budget commun pour les nouvelles acquisitions.

L'Unité Demandes d'informations des citoyens (AskEP) transmet à l'unité des archives toutes les demandes des citoyens liées à des documents historiques. L'unité des archives coopère également avec les unités du service de recherche pour les députés, notamment en ce qui concerne la recherche documentaire.

De plus, elle coopère activement et régulièrement avec d'autres directions générales et services:

- au sein la direction générale de la Présidence

L'unité des archives organise et archive, en version papier et sous format numérique (ce dernier se prêtant aux recherches en ligne), tous les courriers officiels entrants et sortants du Parlement (17 m en 2019), lesquels sont transmis régulièrement par l'unité du courrier officiel.

L'unité des archives coopère avec l'Unité Transparence, notamment dans le cas de demandes d'accès à des documents au titre du règlement (CE) n° 1049/2001 nécessitant des recherches plus approfondies sur des aspects historiques. En 2019, 53 recherches de ce type ont été menées à bien.

- au sein des directions générales des politiques internes et des politiques externes

L'unité des archives coopère avec les deux directions générales afin d'acquérir les archives des commissions parlementaires et de les ajouter aux fonds existants. Un plan de versement systématique a été mis en place et fait l'objet d'un suivi depuis 2017, afin de garantir l'acquisition complète de toutes ces archives.

- au sein de la direction générale de la communication

L'unité des archives coopère très étroitement avec la Maison de l'histoire européenne, l'Unité Événements et expositions et les bureaux de liaison du Parlement européen dans les États membres, tant pour les acquisitions que pour l'organisation de manifestations et d'expositions.

- au sein d'autres directions générales et services

Dans le cadre d'événements et d'expositions, l'unité des archives travaille en étroite collaboration avec plusieurs unités de la direction générale de l'innovation et du support technologique (direction de la vérification rédactionnelle), de la direction générale de la logistique et de l'interprétation pour les conférences (équipe des techniciens de conférence en particulier), de la direction générale de la sécurité et de la protection, de la direction générale des infrastructures et de la logistique (pour la restauration et le nettoyage lors des manifestations et pour la réservation d'espaces d'exposition), du service du protocole de la direction générale de la Présidence, de l'Association des anciens députés (par exemple, pour l'événement organisé le 3 avril 2019) et avec l'équipe Photoboking de la direction générale de la communication.

L'unité des archives coopère avec d'autres directions générales et services pour expliquer et appliquer les tableaux de gestion et s'emploie, notamment dans le cadre du GIDOC⁸, à définir un plan d'archivage et une liste commune de conservation pour l'ensemble de l'institution.

4) Locaux

– État des lieux et conservation préventive

Des efforts permanents sont consentis pour la préservation des archives et la gestion du stockage. L'inventaire général des espaces de stockage et des archives est maintenu afin de garantir:

- le recensement et la description de tous les espaces de stockage;
- l'attribution d'identifiants de localisation à chaque site de stockage;
- la vérification de la présence ou, à défaut, identification de chaque lot d'archives conservé par l'unité des archives (acquisitions, archives traitées, lots de numérisation, microfilms, affiches, cassettes audio);
- le contrôle de la qualité ou, à défaut, la mise en place des instruments de recherche associés (formulaires de versement et formulaires de numérisation);
- la vérification de l'état des archives et de leurs conteneurs;

⁸ «Le groupe interservices des responsables de l'administration des documents (GIDOC) a été créé par la décision du Bureau du 2 juillet 2012 qui vise à assurer la mise en œuvre et le suivi du développement du système de gestion documentaire créé en application de cette décision et de ses mesures d'exécution. Chaque direction générale ou organe administratif équivalent est représenté dans le groupe par un responsable de l'administration des documents. La direction générale de la Présidence et la direction générale des services de recherche parlementaire (unité des archives historiques) assurent le secrétariat du GIDOC.» (source: intranet)

- la rationalisation des conteneurs pour améliorer la conservation et, si nécessaire, le reconditionnement;
- la classification de chaque unité de conservation de documents associée à un emplacement dans les zones de stockage.

Cet exercice d'état des lieux a permis de repérer les documents stockés sans instrument de recherche associé, parfois pendant plusieurs années. L'amélioration du contrôle des matériaux conservés par l'unité des archives a permis de mettre en place une programmation plus rationnelle du traitement et d'éviter les traitements successifs de parties éparpillées du même groupe d'archives, avec pour résultat une plus grande cohérence des descriptions.

– Microfilms

Une évaluation spécifique de l'état des microfilms conservés aux archives a été réalisée en 2016 afin d'évaluer leur exposition au «syndrome du vinaigre». Ce contrôle a confirmé une légère altération dans la plupart des microfilms les plus anciens, composés d'acétate. Un programme de prévention a été mis en œuvre en 2017 et les microfilms sont désormais conservés dans un environnement contrôlé (climatisation de la microthèque avec une température et une humidité stables). Les contrôles effectués en 2018 et en 2019 ont montré que le processus chimique s'était stabilisé.

– Nouveau bâtiment Konrad Adenauer (KAD)

À la demande de la direction générale des infrastructures et de la logistique, l'unité des archives a contribué, en 2016 et en 2017, à l'élaboration des plans du site des archives dans le nouveau bâtiment Konrad Adenauer (KAD), en cours de construction à Luxembourg. Les nouvelles installations sont conçues autour de la notion de centre de recherche et permettent une optimisation du stockage et des tâches techniques.

5) Informatisation

- Maintenance du logiciel de gestion des archives (CLAVIS)

Depuis l'an 2000, l'unité des archives utilise principalement le logiciel de gestion des archives CLARA pour l'archivage. Ce système est également utilisé à des fins de consultation par le secrétariat du Bureau, par le cabinet du secrétaire général, par l'Unité Transparence et par la bibliothèque du Parlement à Bruxelles (base de données ARCD0C). En 2014, un appel d'offres a été lancé en vue de l'acquisition d'un nouveau logiciel d'archivage et de gestion des documents plus moderne, CLAVIS, qui conserve les fonctionnalités du système CLARA et en apporte de nouvelles, notamment en matière de multilinguisme. Un contrat a été signé en juillet 2015 avec le soumissionnaire retenu à l'issue de l'appel d'offres. En novembre 2015 l'analyse des besoins, le développement et la personnalisation de l'application ont débuté et se sont poursuivis en 2016. En parallèle, l'interopérabilité du nouveau système avec les applications du Parlement a été analysée. En outre, la séquence des tâches avec la nouvelle application a été analysée et documentée. Le projet s'est déroulé tout au long de l'année 2017 et le nouveau logiciel de gestion des archives CLAVIS a été livré en 2018. Par ailleurs, cette même année, il a fallu relever un défi de taille, à savoir le nettoyage et la migration vers CLAVIS de la base de données de CLARA, avec ses descriptions, ses métadonnées et ses documents.

En 2019, les principales activités menées ont consisté à assurer le bon fonctionnement et la disponibilité de la plate-forme.

– Archives intermédiaires

Une décision du secrétaire général d'octobre 2008 prévoyait déjà la création de «tableaux de gestion» destinés à définir des procédures harmonisées pour la conservation des archives courantes et intermédiaires détenues par les directions générales et les services du Parlement. Il avait été demandé à chaque direction générale d'établir un tableau de gestion de ce type, en coopération avec l'unité des archives.

La décision du Bureau du 2 juillet 2012 (article 6) disposait que tous les tableaux de gestion devaient être adoptés d'ici la fin du mois de janvier 2013 et prévoyait la mise sur pied du groupe interservices des responsables de l'administration des documents (GIDOC), chargé de veiller à la mise en place et au suivi du système de gestion des documents créé conformément à cette décision et à ses modalités d'application.

Les travaux relatifs aux tableaux de gestion, démarrés et encouragés par l'unité des archives puis, à partir de 2012, par le GIDOC et les responsables de l'administration des documents de chaque direction générale, commencent aujourd'hui à porter leurs fruits, à mesure que les tableaux sont appliqués par les services. Il en découle une présentation plus systématique et plus ordonnée des documents aux archives.

La procédure est traitée et pourrait être automatisée grâce au nouveau de gestion électronique des documents (ERMS), lancé à titre pilote en 2019.